



**PROCES-VERBAL No 14**  
**Séance du Conseil communal**  
**Lundi 4 mars 2019 à 20h.**

**Présidence** : M. Christian MONGENET, Président  
**Procès-verbal** : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

**ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal No 13 du 28 janvier 2019
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Présentation de la PRM
5. Communications du Bureau
6. Préavis municipal
  - 01-2019: Réfection salle polyvalente
7. Motion Sutter et consort
8. La parole à nos délégués aux associations intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 19 février 2019.

**1. Appel**

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 41 Conseillers sont présents.

Excusés :

Mme Martine GUERING, MM. Philippe HIRSIGER, Jérôme JENNY, Jean-Jacques ROTH.

**2. Approbation du procès-verbal No 13 du 28 janvier 2019**

M. Cyril DUC, page 89 paragraphe 4, demande qu'il soit rajouté à ses propos « ...organisent des rencontres **avec certains Conseillers communaux** devant un café ou une bière ... ». A la ligne en dessous, il demande que « dérangé » soit remplacé par « **scandalisé** ».

Mme Nathalie LAYDU, page 86 tout en bas et 87, demande la modification « *Elle estime qu'en tant que représentante de son quartier, elle ne peut pas prendre la décision toute seule et préfère que chacun décide en son âme et conscience.* ».

M. Philippe PETIGNAT, page 88 12<sup>ème</sup> ligne demande la modification « *Il trouve ses chiffres irréalistes surtout en ce qui concerne les potentiels 25 camions/minute.* ».

Mme Nicole HEUSCH demande la correction de ses propos page 86, 4<sup>ème</sup> paragraphe. Par mesure de simplification, il est écrit ci-dessous exactement ce qu'elle a produit à la Secrétaire par courriel du 5 mars 2019, en rouge les modifications demandées :

Mme Nicole HEUSCH estime que le visage du village va changer **autant** avec une zone industrielle **qu'avec** le projet Sud Village mais que la partie ancienne du village ne sera

absolument pas impactée par l'un ou l'autre de ces projets, qu'elle gardera son âme tout en évoluant aussi. Elle pense que **pour certains, l'identité consiste à détenir un pouvoir d'influence sur un petit nombre d'habitants. Cette influence est servie par des arguments tendancieux et démagogiques comme la méfiance de l'autre, la méfiance à l'égard de la nouveauté et du changement. Pour ces personnes, il y aura changement d'identité, non pas du vieux village mais de la commune tout entière ce qui la réjouit. Car** une population qui augmente permettra à la démocratie **de s'exercer plus largement** et ne permettra plus à un petit groupe qui crie plus fort que les autres de maintenir une part de la population dans la peur et le silence. Elle relève dans le rapport de la Commission ad hoc de majorité le paragraphe G4 : *insécurité et petite délinquance* et ne comprend par le lien entre le titre et ce qui suit même après recherche sur internet **traitant de contextes similaires au nôtre.** Mme Nicole HEUSCH trouve que c'est faire injure à la population tolochoinoise -qui se caractérise justement par une grande mixité sociale et culturelle -**que de faire** un lien entre densité, insécurité, petite délinquance et mixité. Elle donne en exemple la diversité et le dynamisme des seniors de « La Vie d'ici » et **soutient que** Tolochenaz n'a rien d'un coupe-gorge.

M. Pierre DUCRET page 85, demande un complément à ses propos « ...*que 500 habitants, ce qui lui semblait entrer dans les limites de compétence ...* ».

M. William WRIGHT, page 84, dit qu'il n'y avait pas de chiffre dans son rapport, pense qu'il y a un malentendu et propose que M. Martin ZWAHLEN ou M. Hugues SALOME contrôlent leur propos rapportés pour une éventuelle correction.

M. Martin ZWAHLEN dit qu'effectivement le rapport contre le projet ne contenait aucun chiffre alors que lui avançait des chiffres dans son rapport.

M. Martin ZWAHLEN, page 86 2<sup>ème</sup> paragraphe 13<sup>ème</sup> ligne, demande de remplacer *un changement de vie* par **un projet qui influence significativement les conditions de vie.**

M. Reto DORTA a demandé des corrections de ses propos.

Le Président refuse ses corrections au motif que certains de ces propos n'ont pas été tenus mais admet éventuellement des changements si l'enregistrement apporte des preuves.

M. Robert CHEVALIER, page 83 avant-dernière ligne de son intervention, dit que dans sa partie lue, il manque 3-4 phrases de sa conclusion et souhaite qu'elles soient rajoutées. *...agrémentés de plantations. Tout ceci afin de créer un front bâti plus qualitatif et plus harmonieux. Pour le mot de la fin, il présente une perspective réalisée depuis le haut du verger avec l'altitude maximale indiquée du PA Sud Village qui permet de constater que la vue sur le lac est entièrement préservée.*

M. Salvatore GUARNA, page 22 19<sup>ème</sup> ligne, demande que 34 millions soit remplacé par 29 millions si l'enregistrement le prouve. Dans l'enregistrement, il parle de 30 millions.

Mme Catherine RODRIGUES, bas page 85, demande qu'il soit écrit « **certains membres de la Commission** ».

Le Président précise que les corrections demandées par M. Reto DORTA ne seront pas prises en compte et passe au vote pour l'approbation du procès-verbal No 13 des 28-29 janvier 2019 avec les corrections ci-dessus.

Le procès-verbal No 13 ainsi corrigé est accepté par 34 voix  
(3 voix contraires, 3 abstentions)

### 3. Approbation de l'ordre du jour

M. Reto DORTA demande combien de temps durera le point 4.

Le Président répond une vingtaine de minutes pour la présentation, puis les questions.

M. Reto DORTA souhaite qu'il soit déplacé à la fin au cas où il devait durer 1h.

Le Président passe au vote et demande au Conseil qui souhaite le report à la fin.

L'ordre du jour modifié est refusé par 26 voix  
(8 voix contraires, 6 abstentions.)

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

#### **4. Présentation de la PRM**

M. Olivier JEANNERET accueille le Major Martin de MURALT et lui donne la parole pour la présentation de la PRM avec des diapositives.

Le Major de MURALT explique que les autres communes avaient reçus ces informations en début de législature, cependant, Tolochenaz étant en pleine réflexion sur le maintien ou pas de la PRM, la présentation avait été différée, d'où sa présence ce soir.

Après une vingtaine de minutes d'explications, le Président donne la parole au Conseil pour les questions.

Mme Nicole HEUSCH demande ce qu'est le POCAMA.

Le Major de MURALT répond qu'il s'agit d'un portail pour les demandes de services communaux lors de manifestations qui touchent le domaine public (**P**ortal **C**antonal des **M**anifestations).

M. Olivier JEANNERET donne l'exemple que lors de la Fête au Village, une demande POCAMA avait été faite.

Mme Catherine RODRIGUES demande ce que signifie la consolidation de la cohérence opérationnelle et si le paiement des parcomètres ne pourra se faire que par smartphone.

Le Major de MURALT explique que la cohérence opérationnelle est d'avoir le personnel en adéquation avec la population, par exemple, un centre commercial le samedi demande plus de personnel PRM que la semaine, la PRM ne peut assurer ce service. La cohérence opérationnelle concerne également les règlements qui doivent être uniformisés et explique que la perte de Tolochenaz aurait également posé des problèmes de cohérence.

Le Major de MURALT répond que les parcomètres munis d'un QR Code pourront être payés par smartphone, également par carte de crédit, qu'il y aura toujours des monnayeurs et des factures papier. Les plaques seront scannées pour le contrôle du paiement.

Le Major de MURALT conclut disant que la PRM est toujours à disposition par internet, au guichet ou par l'intermédiaire du Municipal au Comité de direction M. Olivier JEANNERET.

#### **5. Communication du Bureau**

Le Président lit tous les recours et leurs réponses par les différents services cantonaux.

M. Etienne FREYMOND demande qui est la personne qui est venue filmer puisqu'un recours a été déposé à ce sujet et prétend que quelqu'un l'a bien fait venir.

Le Président répond que le caméraman lui a dit être de la Télé, à sa demande s'il était légal de filmer, le caméraman l'a confirmé et que d'ailleurs, il filmait plusieurs Conseils communaux, cependant, le Président avoue ne pas connaître le nom du caméraman.

Mme Catherine RODRIGUES tient à relever que les Conseillers ne sont pas des professionnels de la politique mais de simples citoyens qui peuvent être dupés, que le procès-verbal reflète que les débats étaient assez équilibrés avant le vote, mais que les effets procéduriers bloquent les séances et la parole de peur d'être dans l'illégalité. Elle souligne qu'actuellement, des sujets de société très importants sont traités, il conviendrait de plutôt mieux y réfléchir.

#### **6. Préavis municipal**

- 01 – 2019 : Réfection salle polyvalente

M. Alexandre BUVELOT, rapporteur de la Commission ad hoc, lit les conclusions du rapport.

M. Etienne FREYMOND, rapporteur de la Commission des finances, précise que la Commission ne s'est penchée que sur le volet financier et lit l'entier de son rapport.

Le Président constate les conclusions différentes des deux Commissions, la Commission ad hoc refusant le préavis, la Commission des finances l'acceptant.

M. Salvatore GUARNA explique que plusieurs Conseillers ont demandé quand les travaux de la grande salle seraient faits puisque CHF 35'000.- figuraient au budget 2018 pour préparer ce préavis. Il s'agit d'un entretien courant pour une salle polyvalente de presque quarante ans et la Municipalité estime que c'est le bon moment. Elle a besoin de travaux indispensables pour être à jour avec les normes de sécurité en cas d'incendie, les installations électriques sont défectueuses et les fenêtres laissent passer l'eau en cas de

pluie surtout qu'elle accueille les enfants de la Commune, les écoles, les sociétés locales et de nombreuses autres manifestations. Au foyer, il est nécessaire de remplacer le carrelage, les rideaux, les meubles du bar ainsi que les portes. Le chauffage actuel au mazout date des années 80 et est extrêmement gourmand en énergie, son remplacement par une installation au gaz permettra de réduire de 30% les émissions de CO<sup>2</sup> et épargnera les émissions de dioxyde d'azote et de soufre très polluants. L'ingénieur en énergie a étudié plusieurs variantes, celle retenue, au gaz, est plus économique et permettra également d'apporter cette énergie dans le quartier voisin. Afin de participer à l'effort pour la Stratégie énergétique 2050, une isolation périphérique est proposée, ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et le remplacement des panneaux solaires thermiques, hors d'usage depuis des années. Ce programme permet l'entretien de la salle polyvalente sans grever de manière importante le budget, elle se doit d'être fonctionnelle et sûre pour ses nombreux utilisateurs. M. Salvatore GUARNA relève que la Commission lie cette rénovation au projet Sud Village alors que les deux choses sont complètement différentes. La salle polyvalente actuelle doit répondre à l'obligation scolaire, l'ASIME paie un loyer annuel de CHF 105'000.- pour l'utilisation de la salle de gymnastique par les écoliers. Elle répond tout à fait au besoin d'une commune de 2'000 habitants et de ses sociétés et peut absorber quelques centaines d'habitants supplémentaires. Elle est une des plus grandes salles de la région et plus de la moitié des locations proviennent de l'extérieur, on peut donc en déduire son succès et la satisfaction de ses utilisateurs. M. Salvatore GUARNA dit qu'en cas d'acceptation de Sud Village par les citoyens, il aura ses propres infrastructures. Il est question ici de la salle polyvalente actuelle pour la population actuelle. Ce préavis a été préparé par un ingénieur et un architecte avec des offres réelles et quelques estimations, toutefois, si le Conseil désire une nouvelle étude, mise à part la dépense de dizaines de milliers de francs supplémentaires en études, la Municipalité ne voit pas ce qu'elle pourrait apporter de plus. Il y a urgence à faire certains travaux liés à la sécurité tandis que ceux liés au bâtiment peuvent bénéficier de généreuses subventions s'ils sont effectués dans les temps. M. Salvatore GUARNA conclut disant que la Municipalité propose dans ce préavis d'investir dans des équipements remis à jour, efficaces, respectueux de l'environnement et des normes actuelles, pas de faire du luxe, mais simplement d'avoir une salle polyvalente où petits et grands pourront continuer à pratiquer leurs activités confortablement et en toute sécurité.

M. Alexandre BUVELOT pensait qu'il fallait attendre le résultat du référendum pour éventuellement développer car il trouve la proposition hybride et que la réflexion pourrait aller plus loin. Il prétend qu'il est tout à fait possible de se passer d'une salle polyvalente pendant un certain temps. Il relève que l'appartement de la concierge a quarante ans, cependant, on n'y entreprend aucuns travaux comme au pavillon Audrey Hepburn. Il souhaiterait un projet qui tienne la route.

M. Salvatore GUARNA rétorque que l'appartement de la concierge a été refait à 100% il y a une dizaine d'années y compris l'électroménager et que seuls les meubles de la cuisine sont d'époque. Concernant les extérieurs, M. Salvatore GUARNA avait proposé la réfection du parking, ce qui a été refusé par le Conseil.

M. Alexandre BUVELOT se réjouit que le parking n'ait pas été rénové car il aurait été démonté pour faire les façades de la salle polyvalente.

M. Salvatore GUARNA rétorque qu'il y a 50cm autour des murs et que le parking n'a pas besoin d'être démonté. La parcelle voisine étant la seule à bâtir, la construction d'un nouveau bâtiment pourrait être pour plus tard. Il y a urgence à changer les fenêtres de la salle polyvalente car l'eau y entre et une partie des frais est pour l'efficacité écologique.

M. Reto DORTA appuie les propos de M. Alexandre BUVELOT disant que la construction de Sud Village induirait des besoins différents. Il relève que le nouveau chauffage sera au gaz, énergie fossile pas éco-compatible, et de ce fait n'est pas un exemple à donner. Il souhaiterait attendre et demande que la Municipalité retire son projet.

M. Salvatore GUARNA dit que le Conseil peut faire un amendement pour augmenter le crédit de CHF 1'300'000.- pour de la géothermie, ou de CHF 400'000.- pour le bois, ce

dernier ayant besoin d'appoint. Le gaz a été choisi car il est moins cher. Il ajoute que la salle de Sud Village ne sera que pour Sud Village et ne se fera pas avant dix ans.

M. Alexandre BUVELOT rétorque qu'il s'agit d'attendre le référendum dans 2-3 mois, pas dix ans, que le gaz finira en 2030 et qu'avant d'invoquer la loi, il faut la connaître.

M. Reto DORTA dit que la géothermie présentée ainsi est du bricolage, qu'avec ou sans évolution, lorsqu'on se lance dans un gros projet, il faut le retaper complètement, définir les besoins et prétend que la géothermie intégrée est moins cher que CHF 1'300'000.-. Il propose le retrait pour un projet de rénovation ou de remplacement complet.

M. Cyril DUC dit qu'il n'est pas contre le projet mais qu'il n'est pas suffisant par exemple concernant la toiture ou la cuisine du foyer au rez, que si Sud Village se fait, il faudra agrandir et pense que l'étude devrait être plus poussée.

M. Salvatore GUARNA répond que le toit est 100% en état, qu'il a été contrôlé.

M. Alexandre BUVELOT demande un rapport du ferblantier relatif à l'état du toit ou juste un petit mot de confirmation.

M. Salvatore GUARNA répond que le ferblantier n'a pas intérêt à mentir.

Mme Nicole HEUSCH relève que les frais pour la sécurité s'élève à CHF 270'000.- et demande s'il y a un rapport y relatif, si l'ECA a évalué la marge de sécurité.

M. Salvatore GUARNA répond que les parois en bois devront être enlevées, que les portes devront être changées. L'ECA n'intervient que lorsqu'il y a des travaux de prévus avec mise à l'enquête, sinon, il n'y a aucune contrainte.

M. Etienne FREYMOND constate que les normes de sécurité ne sont plus à jour et demande s'il y a un délai pour la mise à jour.

M. Salvatore GUARNA répond que l'ECA intervient uniquement lors des mises à l'enquête.

M. Martin ZWAHLEN ajoute que, maintenant que les problèmes sont connus, les parents pourraient attaquer la Commune en cas d'accident et demande si en cas de refus du présent préavis, la Commune pourrait être considérée fautive, arguant que le précédent recours a abouti après deux ans et avait été déposé par ceux qui s'opposent à Sud Village.

Mme Catherine RODRIGUES demande s'il est prévu de l'énergie renouvelable par exemple du photovoltaïque.

M. Salvatore GUARNA répond que l'énergie photovoltaïque sera utilisée.

M. Matthieu THIBAUT admet qu'il aimerait acheter ce bâtiment au vu des chiffres qui entrent et qui sortent mais le corollaire est qu'il nécessite un peu de maintenance. Le manque de patrimoine pénalise la Commune sur la péréquation, il y a donc intérêt à engager des frais puisqu'il est possible de les déduire. C'est une offre aux écoles qu'il faut maintenir tout comme le rendement de 48%. Il pense à l'établissement d'un cahier des charges et relève qu'avec la LAT, tout n'est pas possible, éventuellement demander un changement d'affectation et aimerait l'avis de M. Eric LINN.

M. Eric LINN répond qu'il a eu confirmation que la révision de la péréquation maintient le bénéfice du patrimoine hors calcul ce qui permettrait de maintenir les impôts au taux actuel. Il explique que la Municipalité avait aussi pensé à autre chose mais que le Conseil l'avait habitué à être raisonnable et humble comme par exemple la réfection de la Maison de Commune qui avait été refusée et que ce bâtiment fonctionnait bien ainsi, ce qui n'empêchait pas d'envisager de construire un bâtiment adjacent d'ici une dizaine d'années.

M. Cyril DUC voudrait des explications sur les points d'impôt qui devraient augmenter comme dit lors de la séance de commission s'il était question d'un projet plus complet et donc plus onéreux et s'inquiète des 20 millions qui seront investis pour Sud Village.

M. Salvatore GUARNA répond qu'un projet à 5 millions provoquerait une augmentation de 2-3 points d'impôt mais que le choix du projet revient au Conseil et qu'il ne faut pas mélanger ce projet avec Sud Village, soit la réfection de la salle est acceptée, soit refusée.

M. Etienne FREYMOND explique à M. Matthieu THIBAUT que les chiffres du rapport de la Commission des finances sont ceux de M. Eric LINN, qu'on peut lui faire confiance, et précise qu'avec 2 millions, tout sera payé y compris l'amortissement et demande confirmation à M. Eric LINN.

M. Eric LINN répond que ce sont les rentrées actuelles, qu'elles ne vont pas changer car il s'agit de règlement avec l'association des écoles et ces travaux n'affectent pas les charges.

M. Frédéric GLASSEY aimerait savoir quand commenceront les travaux au cas où le préavis était accepté ce soir.

M. Salvatore GUARNA répond que les fenêtres pourraient être changées pendant les vacances d'été ou sinon se serait reporté en 2020.

M. Gérard ROBIN dit que personne ne conteste la réfection de la salle polyvalente cependant il s'agit d'une demi-mesure avec un chauffage au gaz qui est fossile et ne voudrait pas du cache-misère comme au Pavillon.

M. Salvatore GUARNA explique que l'étude a été faite, qu'un amendement de CHF 400'000.- pour du bois est possible et que seules les nouvelles installations subissent des interdictions.

M. Jean-Claude ROCHAT avoue qu'il ne comprend plus rien à ce projet, qu'il y a un problème de communication considérable entre les uns et les autres. La Municipalité défend son projet, la Commission ad hoc veut faire plus de travaux mais ne sait pas lesquels, la Commission des finances dit qu'il faut voir avec la Romande Energie pour des panneaux photovoltaïques. De plus, il y a le mélange avec Sud Village. Il dépose une motion d'ordre avec que les Commissions et la Municipalité se parlent.

Le Président lit l'art. 74 du règlement de 2014 du Conseil communal:

- Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote.

Plus de cinq Conseillers appuient la motion d'ordre, la discussion est ouverte sur l'acceptation ou pas de la motion d'ordre.

M. Sacha VARONE demande comment faire un amendement.

Le Président lui explique qu'il doit être fait par écrit mais peut être dicté à la Secrétaire le soir même.

M. Sacha VARONE demande si l'amendement peut être fait par n'importe qui ou doit l'être par un des membres des Commissions.

Le Président lui répond que chaque Conseiller peut faire un amendement.

M. Reto DORTA appuie la motion d'ordre selon l'art. 74, relève que le Syndic accepterait un amendement et dit que l'amendement pourrait dire d'éviter à tout prix l'énergie fossile.

M. Pierre DUCRET prétend que les pellets sont fossiles.

M. Reto DORTA rétorque que les pellets sont renouvelables et de CO<sup>2</sup> neutre.

M. Philippe PETIGNAT est du même avis que M. Jean-Claude ROCHAT que tout va dans tous les sens et résume disant que la Commission ad hoc ne s'oppose pas à la rénovation mais souhaiterait un cahier des charges avec une réflexion plus poussée. Il ne souhaite pas d'amendement à la va-vite mais suggère de prendre le temps pour savoir si le Conseil se contente de ce projet ou envisage un projet plus large.

Le Président précise que la motion d'ordre est justement dans le but de reporter.

M. Jean-Claude ROCHAT relève que même s'il est possible de faire un amendement, personne n'a une idée claire, qu'il ne s'agit pas de dire qu'on met du bois ou autre, il faut une réflexion et propose que ceux qui ont des idées les amènent. La discussion doit s'arrêter et la remettre à plus tard car les Conseillers seront comptables pour la population future et propose de voter la motion d'ordre.

M. Luc ALLAIRE demande si la commission des constructions ne pourrait pas s'y pencher.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il s'agit d'une Commission d'urbanisme.

M. Steve AESCHLIMANN demande si les Commissions reviendraient avec un nouveau rapport et des conclusions un peu plus claires.

M. Jean-Claude ROCHAT répond par l'affirmative.

M. Alexandre BUVELOT répond à M. Jean-Claude ROCHAT que l'idée de la Commission était de savoir si le Conseil voulait des travaux minimalistes ou plus complets, il pense que la Commission à cinq n'a rien de plus à proposer.

M. Jean-Claude ROCHAT rétorque à M. Alexandre BUVELOT qu'il y a une imperméabilité entre la Municipalité et le Conseil, que la Commission doit venir avec deux options et qu'il faut faire des propositions mais qu'on ne peut refuser le préavis du minimum sans amener d'idée, il ne faut pas attendre l'accident. Aujourd'hui, il n'y a pas d'option claire, il n'est pas possible de refuser un préavis parce qu'il est trop petit sans donner des précisions. Il prétend que la Municipalité a certainement d'autres propositions.

M. Alexandre BUVELOT comprend que M. Jean-Claude ROCHAT arrive avec un arrêt de la discussion alors que lui souhaitait justement une discussion.

M. Etienne FREYMOND affirme que la Commission des finances a un seul rôle, celui de contrôler les chiffres, elle n'a plus à se réunir pour ça, il souhaite qu'il soit voté oui ou non.

M. Eric LINN approuve M. Etienne FREYMOND, relève que la Commission ad hoc voulait l'avis du Conseil, que la sécurité est bonne encore pour 10-15 ans et que le bilan énergétique permet de garder ce bâtiment. Il propose de faire un amendement de CHF 100'000.- pour une étude plus poussée, pour raser le bâtiment et en reconstruire un.

M. Frédéric ANSERMET constate que ce n'est plus une salle de Conseil mais le théâtre guignol. Il ne souhaite pas que le Conseil se prolonge, une décision doit être prise et si M. Jean-Claude ROCHAT est suivi, la Commission ad hoc doit se remettre à la table.

Mme Martine BLAETH affirme que la Commission a posé des questions et fait des propositions mais qu'il n'y a eu aucune réponse.

M. Salvatore GUARNA répond qu'on ne démolit pas des toits de quarante ans.

Mme Martine BLAETH rétorque que les informations sur le toit ne sont jamais arrivées jusqu'à la Commission.

M. Salvatore GUARNA explique que le remplacement du four et de la casserole ont coûté CHF 20'000.-, que les traiteurs qui viennent dans la salle polyvalente doivent s'adapter à ce qui est à leur disposition avec facilité de parcage.

Le Président rappelle que la discussion porte sur la motion d'ordre.

M. William WRIGHT relève que la Commission des finances a trouvé le projet complet et qu'elle soutient le projet d'un point de vue financier.

M. Eric LINN dit qu'il n'a pas fait de visite du toit et confirme que l'entier du toit va être recouvert de panneaux photovoltaïques.

M. Reto DORTA répond qu'il s'agit d'un projet à deux millions, qu'il y a une imperméabilité mais que si le projet à deux millions n'était pas le bon, il y aurait possibilité d'amender et de dire que la Municipalité retire le projet afin d'inviter des gens du métier à donner chacun leur avis. Il serait dommage d'investir CHF 2'000'000.- dans le vide si avec CHF 1'000'000.- de plus, dans six mois, le projet serait certainement meilleur.

M. Eric LINN ne trouve pas que c'est CHF 2'000'000.- dans le vide mais plutôt pour mettre à jour et en état la salle polyvalente qui convient parfaitement et est régulièrement louée sans aucune demande supplémentaire. Il propose d'y mettre une dizaine d'appartements.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la discussion sur la motion d'ordre et pas sur le projet.

Mme Catherine RODRIGUES pense que l'alternative est l'amendement plutôt que la motion d'ordre et qu'il faudrait un crédit plus élevé selon l'avis de la Commission ad hoc.

M. Sacha VARONE craint la suite donnée par la Commission ad hoc et pense qu'il faut décider par rapport à aujourd'hui car il est difficile de faire des projections.

M. Jean-Claude ROCHAT trouvait le projet bien et explique qu'un amendement ne peut se faire que sur un montant, pas sur les conclusions et que si le projet est voté grâce à l'amendement alors il doit s'exécuter.

M. Martin ZWAHLEN relève que la motion d'ordre reporte le vote alors qu'il souhaite le vote ce soir, et propose d'entrer en matière sur les points relevés en faisant un amendement.

M. Jean-Claude ROCHAT assure qu'un amendement n'est pas possible sur le gaz.

Le Président explique que le Conseil accepte uniquement la dépense pour un projet.

La discussion est close, le Président explique la motion d'ordre et passe au vote.

A main levée, la motion d'ordre est refusée par 19 voix (15 voix contraires, 6 abstentions)
--

La discussion reprend, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.  
Le Président passe au vote à main levée du préavis 01-2019

### **Le préavis 01-20189**

1. D'adopter le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour la rénovation de la salle polyvalente.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 30 ans.
5. De prélever les coûts d'entretien annuel de CHF 20'000.- au compte 352.3141.0 « bâtiment salle polyvalente ».

**est accepté par 27 voix**

(16 voix contraires – 2 abstentions)

M. Salvatore GUARNA dit accepter volontiers des idées futures pour des améliorations.

M. Reto DORTA répond qu'il aurait souhaité éviter les énergies fossiles en faisant un amendement car il ne veut pas du gaz.

### **7. Motion Sutter et consort**

Le Président donne la parole à M. Reto DORTA, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit l'entier de son rapport.

Le Président donne la parole à Mme Monique ROBIN, co-motionnaire, pour la lecture des amendements proposés.

Le Président explique le processus pour la motion et dit qu'il sera voté sur chaque amendement.

1. Article 40 ... les Commissions sont désignées (ajout) **et convoquées**...

L'amendement 1. est accepté par 38 voix  
(aucune voix contraire, 2 abstentions)

2. A intégrer dans l'article 40 qui traite des Commissions de gestion et des finances : « **Afin de favoriser une rotation, une Conseillère ou un Conseiller ne siègera pas au-delà de 10 ans.** »

L'amendement 2. est accepté par 35 voix  
(1 voix contraire, 4 abstentions)

3. Article 35 e) remplacer internet par **intranet**

L'amendement 3. est accepté par 39 voix  
(aucune voix contraire, 1 abstention)

4. Article 21 – ajout : **les archives du Conseil se trouvent dans le local du Bureau du conseil.**

L'amendement 4. est accepté par 40 voix  
(aucune voix contraire, aucune abstention)

Le Président passe au vote à main levée de la prise en considération de la motion Sutter et consort amendée.

Résultat du vote à main levée :  
Accepté par 36 voix (aucune voix contraire, 4 abstentions)



Dans sa séance du 4 mars 2019, le Conseil communal de Tolochenaz, après avoir pris connaissance :

- de la motion Sutter et consort
- du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étudier
- de l'amendement de Monique ROBIN

### **A DECIDE**

Dans le cadre de la motion Sutter et consort :

Modification du règlement communal entré en vigueur le 17 mars 2014

de prendre en considération la motion Sutter et consort amendée et de la remettre séance tenante à la Municipalité.

#### **8. La parole à nos délégués aux associations intercommunales**

Faute d'objet, la parole n'est pas demandée.

#### **9. Communications de la Municipalité**

M. Salvatore GUARNA informe que :

- le tapis définitif de la RC 69 sera bientôt posé, si tout va bien en été, le Grand conseil doit encore voter le crédit pour la deuxième partie qui devrait se faire en 2020, avec un préavis cet automne ;
- les travaux du couvert dans la cour du Collège vont se faire pendant les vacances de Pâques selon le préavis de CHF 50'000.-.

M. Andreas SUTTER salue l'assemblée et dit que :

- le Wifi sera installé dans le Collège sur demande de la Direction scolaire et de Mme Cesla Amarelle ;
- la Commune donne CHF 5'000.-/an pour la fondation Paderewski dans laquelle il siège et qui va fêter ses 100 ans, d'où le vernissage de l'exposition le 21 mars auquel les Conseillers sont invités. La propriété de M. Igor Paderewski était en grand partie sur la commune de Tolochenaz, d'où l'intérêt d'en faire partie.

M. Olivier JEANNERET

explique que cette information sera également donnée au Conseil communal de Morges le mercredi 6 mars et lit ce qui suit :

Les terrains actuellement occupés par le stand de tir 300m faisant l'objet d'un projet de PAF non compatible avec des activités de tir, les Municipalités de Morges, propriétaire de la parcelle, et de Tolochenaz, territorialement concernée ont décidé de ne pas renouveler la convention d'exploitation du stand à fin 2018 avec la possibilité de tenir encore l'Abbaye des amis de Morges en août 2019 et les tirs qui précèdent. Une rencontre a eu lieu entre l'Association du Stand du Boiron et une délégation municipale morgienne qui a rappelé que l'exploitation du stand de tir du Boiron est arrivée à son terme et que la Municipalité de Morges poursuit les discussions avec les Communes de la région pour les conditions d'une reprise des activités du stand du Boiron et que, à ce stade, elle ne peut donner d'information à ce sujet. Dès que possible, la Municipalité de Morges informera l'Association du développement des discussions engagées. Lors de cette rencontre, l'Association a sollicité une prolongation des tirs de 2 mois soit de fin août à fin octobre, ce qui va permettre de fixer le calendrier des tirs de la saison, ceci pour les tirs obligatoires et les tirs militaires. La Municipalité de Morges est entrée en matière pour cette prolongation des tirs au stand du Boiron de deux mois, la Municipalité de Tolochenaz, consultée, ne s'y est pas opposée.

M. Andreas SUTTER

parce qu'une image vaut mille mots, projette des photos d'enfants circulant sur le trottoir et des bus et des véhicules l'occupant par endroit. De ce fait, les institutrices ont refusé de donner la gymnastique car elles devaient passer par la Rue du Centre, devenue trop

dangereuse. Suite à une réunion d'urgence avec la direction des écoles, la PRM, les TPM et la Municipalité, la décision de pose de potelets a été prise et les bus n'attendent plus à la Rue du Centre suite à une rapide organisation des TPM. Les cours de gymnastique ont pu reprendre avec des mesures de sécurité : les enfants portent leur chasuble fluorescente, se tiennent à une corde ce qui évite les accordéons et quelques mamans ont accompagné les classes.

#### M. Olivier JEANNERET

explique que les potelets encombrant la circulation, freinent le trafic et se compliquera à long terme. Des études vont être reprises en s'appuyant sur la motion Dagaëff qui parlait d'une circulation uniquement des TPM dans le village et éventuellement réfléchir à mettre en place un sens unique.

#### M. Andreas SUTTER informe que :

- l'UAPE est occupée à 100% et qu'il y a 25 demandes supplémentaires dont il parlera au mois de juin ;
- Lully fait partie de l'AJEMA d'où le droit pour des enfants de Lully d'y venir ce qui représente 1/3 de parents ;
- suite au préavis concernant la place de jeux, il y a eu une mise à l'enquête administrative suivie d'oppositions. Une rencontre est prévue le 25 mars avec les opposants pour une conciliation, il espère qu'une décision sera prise ensemble.

### **10. Divers et propositions individuelles**

M. Cyril DUC tient à préciser que les recours ne sont pas juste pour embêter, et s'adressant au Président, lui dit qu'en séance du Conseil du 28 janvier 2019, il a autorisé la présence d'une caméra sans l'accord du Conseil, que la séance a été filmée dans toute son intégralité, ce qui est illégal et pense qu'il a été dupé. Il prétend qu'avant le début de la séance, il lui a demandé de quelle chaîne il s'agissait et le Président lui aurait répondu que c'était la Télé Vaud-Fribourg, si le caméraman avait le droit de filmer, le Président lui aurait répondu par l'affirmative que la séance est publique, si le caméraman lui avait demandé l'autorisation, le Président aurait répondu par l'affirmative. M. Cyril DUC dit que cette personne a usurpé l'identité de la chaîne et qu'à ce jour, le Conseil ne sait pas qui il est, pour qui il travaille et dans quel but il a filmé. Le jeudi suivant le Conseil, M. Cyril DUC a téléphoné à la Télé Vaud-Fribourg qui a confirmé ne jamais avoir envoyé un de ses collaborateurs, il a transmis cette information au Président ainsi qu'à la Préfecture. Des recours s'en sont suivis. M. Cyril DUC demande au Président quelles démarches il a entrepris pour élucider cette affaire. Il aimerait savoir qui a ouvert la porte du Conseil et qui a autorisé le caméraman à installer son matériel puisque ce n'est pas le Président et demande si c'est la concierge, le Syndic ou M. Robert CHEVALIER, ces deux derniers étant présents dans la salle avant les autres Municipaux. Tandis que la Municipalité dément être au courant de l'identité du caméraman et des commanditaires, M. Cyril DUC affirme qu'il n'en croit rien car M. Robert CHEVALIER serait venu dire au Président dès son arrivée dans la salle qu'une caméra serait présente et si cela ne dérangeait pas puisque la séance est publique. Il demande s'il sera à nouveau nécessaire de recourir jusqu'au Tribunal fédéral et investir plusieurs dizaines de milliers de francs pour mettre à jour la vérité et que, par la suite, la Municipalité se fasse un malin plaisir d'en refuser le remboursement des dépenses qui auront permis de dévoiler des manœuvres illégales. Il conclut disant qu'il est surpris et étonné du laxisme presque général du Conseil.

Le Président répond que l'enquête est menée par la Préfecture.

M. Cyril DUC demande au Président s'il sait qui a ouvert la porte au caméraman.

Le Président répond que lorsqu'il est arrivé, la porte était déjà ouverte et qu'il y avait plein de monde.

M. Robert CHEVALIER dit qu'il est arrivé dans les premiers, qu'il a vu le caméraman, qu'il en a été étonné et comme le caméraman cherchait à se poser, il lui a suggéré de s'adresser au Président qui était derrière et pour lui, ça s'arrête là.

M. Reto DORTA revient sur le caméraman et demande si quelqu'un a une trace photographique ou autre du caméraman et si oui, de la mettre à disposition du Président.

M. Martin ZWAHLEN dit (paroles retranscrites de l'enregistrement):

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs, j'aimerais revenir sur le PV. Vous êtes tous d'accord, quand on accepte un PV, même s'il n'est pas 100% précis, mais qu'il reflète à peu près la parole qu'on a exprimée lors d'une séance. C'est pour ça que je n'ai pas demandé d'intervenir lors d'un point qui est mentionné par rapport à ce que j'ai dit la dernière fois. Mais après avoir entendu les 4 recours qui ont été posés, les personnes qui les ont signés, cette différence que j'avais aperçue prend une toute autre tournure et j'aimerais revenir et je constate qu'il y a des gens, des membres du Conseil qui essaient de faire apparaître dans le PV des paroles qui n'ont jamais été exprimées en séance. M. DORTA usurpe du droit de correction du PV pour essayer d'y arriver, et Mme la Secrétaire adapte le PV dans le sens qui l'arrange pour développer son recours. J'aimerais donc revenir sur ce PV, même si je sais qu'on l'a déjà accepté, mais préciser un point qui a pris plus d'importance maintenant qu'on est au courant de ces recours déposés et de ses signataires. En page 84 selon le PV, j'aurais conclu par (je vous cite le PV): « qui conclut que le Conseil doit voter oui afin que par l'acceptation du préavis et du référendum spontané la population puisse s'exprimer sur le sujet ». Comme j'avais préparé mon intervention par écrit, je peux vous citer ce que j'ai vraiment dit : ça se résume à la phrase suivante : « je voterai donc oui au préavis Sud Village » je vous laisse apprécier la différence entre ces deux écrits. Pour moi il semble primordial que la secrétaire où le PV se fasse d'un point de vue neutre... ce point de vue neutre ne semble pas être, ça ne me semble pas être le cas précis je laisse apprécier les Conseillers les conséquences à donner à cette façon de refléter les paroles. ».

Le Président donne la parole à la Secrétaire pour un droit de réponse.

La Secrétaire relève qu'elle a fait recours par rapport à un caméraman et demande à M. Martin ZWAHLEN où dans le PV il est fait référence à la Télé si ce n'est dans l'introduction par les salutations du Président. Elle admet qu'elle a peut-être mal compris son intervention mais qu'elle ne l'a pas fait sciemment. Habituellement, chacun apporte les corrections nécessaires avant l'approbation du procès-verbal.

M. Cyril DUC ajoute que le PV doit être corrigé avant l'approbation, qu'il est trop tard.

M Reto DORTA dit qu'il vient d'écrire les propos à son sujet mot pour mot et chacun doit savoir comment il faut interpréter les interventions de M. Martin ZWAHLEN.

Mme Martine BLAUTH demande s'il y aura une douche à la plage pour cet été, revient sur les propositions en rapport avec la salle polyvalente et demande si elles doivent être faites par écrit ou pas.

M. Salvatore GUARNA répond que ce n'est pas nécessaire, que par courriel, ça suffit et que la douche, ce n'est pas pour l'instant mais que c'est faisable en prenant éventuellement l'eau au stand du Boiron.

Mme Martine BLAUTH trouve que les années passent et que rien ne se fait.

M. Andreas SUTTER dit que l'idée est bonne mais que le stand appartient à Morges. Lors d'une rencontre, il pourrait y avoir une discussion sur la possibilité de tirer une ligne de 15-20m d'eau pour l'alimentation de la douche depuis l'intérieur du bâtiment

Le Président approuve l'idée.

M. Cyril DUC demande ce qu'il en est de la demande faite au Canton pour mettre de la vigne sur le talus.

M. Salvatore GUARNA dit qu'il faut faire le PPA de toute la zone et que ça peut prendre 3-4 ans, cependant, ça en fait partie.

M. Cyril DUC demande s'il n'y avait pas un projet d'arrêt de bus.

M. Salvatore GUARNA dit qu'il a été abandonné car le prix était de CHF 250'000.- mais que c'était dans le premier projet sur demande d'entreprises.

M. Robert CHEVALIER dit qu'il a eu une discussion le matin-même avec deux municipaux de la ville de Morges au sujet des rives du lac qui est retardé pour pouvoir se caler sur Sud

Village, qu'il aimerait beaucoup une douche, et s'adressant à M. Cyril DUC, concernant les vignes, il lui demande si l'idée fait envie ou pas.

M. Cyril DUC demande si c'est personnellement, dit que cette proposition date de M. Girard et qu'autant mettre quelque chose que de laisser à l'abandon.

M. Robert CHEVALIER dit que la voie verte est aussi à considérer dans cette réflexion.

Mme Nicole HEUSCH relève que lors du dernier Conseil, il était question d'une présentation faite par M. Rubin de la Maison de la Rivière et demande ce qu'il en est.

M. Salvatore GUARNA répond que vu le conseil copieux, en accord avec le Président, ceci a été reporté.

Le Président dit que c'est bien ainsi puisque celui qui a fait la proposition n'est pas là.

M. Reto DORTA cite les paroles de M. Salvatore GUARNA, extraites du journal de Morges du 1<sup>er</sup> février 2019 qui parle d'une diminution de population. Il présente le tableau de la population de 2009 à 2018 avec des chiffres donnés par le Contrôle des habitants et prouve qu'il s'agit d'une augmentation et non d'une régression. Il demande si c'était une maladresse ou pour intentionnellement enduire en erreur les Conseillers lors d'un vote de grande importance. Comme il n'a pas eu le droit de distribuer, il tient à disposition des intéressés.

M. Salvatore GUARNA rétorque que l'augmentation d'habitants se monte à une centaine en dix ans, ce qui est vraiment peu, que deux classes sont fermées, qu'il y a 40 enfants de moins et aucun locatif n'a été construit depuis 1980, seulement 16 villas en 20 ans.

M. Robert CHEVALIER veut défendre son Syndic et relève les mots de M. Reto DORTA « maladresse », « mauvaise intention », ce qui fait sous-entendre qu'il n'y a qu'aucune bienveillance et il ne comprend pas cette volonté de toujours couler le bateau.

M. Salvatore GUARNA relève que les chiffres de la population sont publics, qu'il n'y a qu'une centaine d'augmentation d'habitants, ce qui est moins qu'autour de Tolochenaz.

Mme Catherine RODRIGUES dit que le document de Reto DORTA devrait avoir une échelle pour une meilleure compréhension et voir si c'est significatif ou pas.

Plus personne ne se manifeste, le Président lève la séance à 23h.36.

Prochain Conseil le 17 juin 2019.

Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN